

MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le dix juin deux mil onze, à 20 heures 40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS : M. Leclerc, M. Varnier adjoints ; Mme Dartril, M. Faragout, Mme Guillotte, Mme Sement, Mme Leclerc, M. Defline, M. Bourguignon

POUVOIRS : M. Lanel à M. Faragout

ABSENT : M. Lecocq

Mme Guillotte a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit tenue en mémoire de Mme CHARLES Christiane, doyenne du village, décédée le 12 mai 2011.

1. Approbation du compte rendu du 15 avril 2011

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Baux ruraux : reprise

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de reprise de l'exploitation agricole de M. Deschepper par M. Pierre Le Picard, en tant que jeune agriculteur.

Afin de constituer le dossier de création d'exploitation, le conseil municipal après en avoir délibéré décide par 10 voix pour et 1 contre (M. Varnier), de donner un avis favorable de principe au soutien de cette reprise quant à la location des terres communales louées à bail à Mme Deschepper Denise et M. Deschepper Joël, gérées actuellement par Mme Boulet Catherine (née Deschepper).

3. Projet réouverture ancien chemin

Monsieur le Maire propose de ré ouvrir un ancien chemin (dit chemin du facteur), qui lors du remembrement a été coupé.

Il s'agit de la continuité de la voie communale n°6 dite des Landes à La Lande en Son permettant de rejoindre la voie communale n°3 dite de Talmontiers aux Landes.

Cette partie se situe dans la parcelle ZD n°23 lie u dit « derrière Les Landes » appartenant à Mme Boulet Catherine, qui a donné un accord de principe à ce projet.

A la demande des membres présents, un chiffrage de cette acquisition sera fait pour le prochain conseil municipal.

4. Demande de subvention église

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du conseil général de l'Oise au taux le plus élevé pour les travaux suivants :

- Chauffage dans le Chœur	7 158,00 €
- Réfection du calvaire	10 470,30 €
- Sonorisation	9 775,91 €
- Restauration de deux tableaux	4 186,00 €
Imprévis 10%	3 159,02 €
TVA	6 810,85 €
PROJET TTC	41 560,08 €

Ces travaux seront financés après obtention des subventions par un don proposé par l'association Saint Pierre Saint Paul Ensemble compte tenu de la tva non reversée à la commune.

5. Aménagement du vestiaire du stade

L'Association Sportive de Talmontiers a été créée le 23 avril 2011, les statuts ont été déposés en préfecture le 02 mai 2011. Le président est David Arbiouene. Pour tout renseignement, site internet : www.astalmontiers.fr

Afin d'aménager les vestiaires, le conseil municipal décide à l'unanimité de financer la remise aux normes du système électrique et les matériaux nécessaires à son aménagement.

Les travaux seront réalisés bénévolement par les membres et amis de l'association en partenariat avec la commune.

Le budget est fixé à 8000 €.

6. Décisions modificatives

Sur proposition de la commission des finances du 18 mai 2011, le conseil municipal adopte à l'unanimité les décisions modificatives n°01 et n°02 :

Fonctionnement dépenses :

- | | |
|---|-----------|
| - Chapitre 67 : article 673 (annulation titre Lambard Michel) | + 624 € |
| - Chapitre 022 : article 022 Dépenses Imprévues | - 2 004 € |
| - Chapitre 023 Virement à la section d'Investissement | + 4 900 € |

Investissement Dépenses :

- | | |
|---|-----------|
| - Prog 21 Aménagement du vestiaire de foot | + 8 000 € |
| - Prog 10001 Secrétariat | + 500 € |
| - Prog 10006 Matériel Services Techniques | + 700 € |
| - Prog 20 Informatique Ecole | + 200 € |
| - Prog 22 Aménagement Cours de l'Ecole (préaux) | + 500 € |
| - Prog 30 Illuminations | - 5 000 € |

Fonctionnement Recettes :

- | | |
|--|-----------|
| - Chapitre 042 : article 791 Remboursement de sinistre | + 3 520 € |
|--|-----------|

Investissement Recettes :

- | | |
|---|-----------|
| - Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement | + 4 900 € |
|---|-----------|

7. Association 4L des Sables pour le 4L Trophy

Monsieur le Maire présente l'association La 4L des Sables, créée afin de participer au raid aventure 4L trophy 2012 dans le désert marocain réservé aux étudiants à bord de Renault 4L. Il mêle défi sportif, dépaysement et solidarité. L'objectif est d'acheminer des fournitures scolaires et sportives aux enfants les plus démunis au Maroc.

La commission des finances a proposé une subvention de 400 €.

Monsieur le Maire demande une subvention de 500 €, refusée par 7 voix contre, 2 pour (M. Leborgne, M. Defline) et 2 absentions (M. Faragout, M. Lanel).

Le conseil municipal retient la proposition de la commission des finances par 8 voix pour, 2 contre (Mme Leclerc, Mme Sement) et 1 abstention (Mme Guillotte).

Décision modificative n°03/2011

Fonctionnement dépenses :

- | | |
|-----------------------------------|---------|
| - 6574 Subvention | + 400 € |
| - Chapitre 022 Dépenses Imprévues | - 400 € |

8. Cantine

Après avis de la commission des travaux (13 mai 2011) et de la commission des finances (18 mai 2011), le conseil municipal décide à l'unanimité d'abandonner le projet de création d'une restauration scolaire sur la commune.

Toutefois, le projet de regroupement avec une commune limitrophe reste d'actualité.

9. Régime indemnitaire

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le régime indemnitaire des agents communaux (titulaires, stagiaires, contractuels) pour le mandat électif en application de la réglementation en vigueur sur les indemnités d'administration et de technicité (IAT), indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS), indemnité d'exercice de missions de préfecture (IEMP).

Primes :

Augmentation de la prime d'été à 150 € juillet par agent, adoptée à l'unanimité

½ Traitement brut en décembre adopté par 10 voix pour et 1 abstention (Mme Leclerc)

- Agent technique d'encadrement : le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une prime mensuelle de 200 € brut à Philippe Crépin

10. Convention CCPB : Itinéraires touristiques

Monsieur le Maire expose que des travaux sont possibles sur le territoire communal en vue de créer et signaler des itinéraires touristiques. Pourront alors être installés des panneaux de signalétique et d'informations.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCPB lui permettant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et les financer.

11. Redevance lignes téléphonique

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, portant sur les redevances pour occupation du domaine public pas les ouvrages de télécommunications.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer la redevance selon l'index 2011

2011	643,675	Domaine public routier		
		36,97	49,29	24,64
		Domaine public communal non routier		
		1232,21	1232,21	800,94

Le calcul de la redevance sera établi à partir du détail du patrimoine des équipements de communication électroniques arrêté au 31/12/2010.

- ces montants seront revalorisés automatiquement chaque année par application de l'index de référence

12. indemnité percepteur

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur Municipal par intérim pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%, prorata temporis pour la période de gestion intérimaire du 01/03/2011 au 30/06/2011
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté

interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Christine SANINI, receveur municipal par intérim

13. Délégation pour affermage du Service Public d'Assainissement

La commission d'ouverture des plis a retenu le dossier de candidature de la SEAO VEOLIA (Arras).

Le dossier de consultation a été transmis, la remise des plis étant fixée au 18 juillet 2011.

14. Rapport annuel du délégataire et Bilan agronomique 2010

Ces deux dossiers sont consultables en mairie

15. Question supplémentaire

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour.

**** Syndicat électrique : schéma départemental de coopération intercommunale***

A la lecture du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui préconise notamment la suppression des syndicats primaires d'électrification et leur regroupement au sein du Syndicat d'Electricité de l'Oise, le maire propose d'adopter la résolution suivante.

Article 1 : Sans préjuger de l'intérêt des propositions contenues dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, refuse le schéma en l'état.

Article 2 : Demande une prolongation de la période de concertation et l'association du comité de pilotage constitué de Présidents de Syndicats d'électrification pour étudier la meilleure organisation possible.

Article 3 : Demande la réalisation préalable d'une étude pour mesurer toutes les incidences techniques, financières, structurelles de cette nouvelle organisation notamment sur la reconfiguration des périmètres actuels, le transfert des ressources, des personnels. Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

16. Questions diverses

- **Julien Mollard** remercie le Conseil Municipal pour la prime de stage
- **Les associations D mots de Zic et Les Enfants d'Adord** remercient le Conseil Municipal pour la subvention 2011
- **Point propre** : un recrutement temporaire a été annoncé par la CCPB pour palier aux fermetures ponctuelles de ces dernières semaines
- **Cimetière** : des vols de fleurs ont été déplorés depuis avril 2011. Vigilance et attention sont demandés à tous.
- **Vandalisme au monument aux morts** : une nouvelle fois le massif floral a été dégradé le 18 mai 2011, une plainte a été déposée en gendarmerie
- **Site Schering- Plough / Organon** : Marche de protestation départ de la mairie de Gisors vers le Château de Gisors pour pose d'une banderole au sommet du Donjon le **Samedi 18 juin 2011 à 11h30**. Venez nombreux pour soutenir cette action.

La séance est levée à 23h30

Le Maire,

Jacky LEBORGNE

